



FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8973246

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 930 € HT
Collectivité : 850 € HT

Repas inclus

TVA IMMOBILIÈRE

Gérer les enjeux financiers des opérations assujetties à TVA

Le régime de la TVA applicable aux opérations réalisées par les organismes publics a substantiellement évolué. La réglementation actuelle distingue les opérations réalisées par les assujettis, de celles réalisées par les non-assujettis. Les organismes publics ainsi assujettis doivent donc en mesurer les conséquences afin de sécuriser leurs projets immobiliers.

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

COMPÉTENCES ACQUISES

Identifier les opérations soumises au régime de la TVA

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont

Présentiel

E-quiz aval

PROGRAMME

TVA immobilière

Définir le champ d'application de la TVA applicable aux opérations réalisées par les personnes morales de droit public

Déterminer les mutations qui entrent dans le champ d'application de la TVA

• Identifier les organismes publics assujettis à la TVA au titre des opérations immobilières réalisées

• Traiter les ventes réalisées entre collectivités et la cession de terrains isolés

Maîtriser les nouvelles définitions des biens vendus

• Les terrains à bâtir et les terrains non à bâtir

• Les immeubles neufs et les immeubles anciens

• Les conséquences liées à la suppression des anciennes définitions

Déterminer le régime de TVA et la base d'imposition applicable aux mutations

• Les ventes exonérées de TVA de plein droit

• L'intérêt d'un assujettissement d'une vente à la TVA sur option

• Définir les ventes taxables de plein droit à la TVA

• Déterminer les cas où la vente est taxable à la TVA sur le prix total ou sur la marge

Maîtriser les nouvelles obligations déclaratives pour les opérateurs publics

• Les obligations liées à la construction et à la mise en location de biens immobiliers

• Les obligations liées à la mise en location de biens immobiliers

• Les autres obligations liées aux opérations immobilières

Définir les règles en matière de droits à déduction

• FCTVA, voie fiscale et procédure de transfert

Cerner le régime pour les opérations de construction dans le cadre d'activités dont la gestion est déléguée

• La récupération de la TVA grevant les investissements réalisés

• Le transfert des droits à déduction

• La distinction entre les immeubles et les autres immobilisations mises à disposition de délégataires

Identifier les conséquences budgétaires et comptables

Exercice d'application : détermination, à partir d'exemples pratiques, des options dont disposent les organismes publics dans le cadre de leurs opérations immobilières, des conséquences sur la gestion des droits à déduction de la TVA et leurs obligations déclaratives

Exercice d'application : les dispositions dans le cadre de constructions utilisées pour des activités déléguées



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr

Siret 412 806 960 00032



MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032